



Camping de l'Ermitage***

Intercommunal Donville-Granville
50350 – DONVILLE les BAINS - France
☎00 33 (0)2 33 50 09 01
e-mail : camping-ermitage@wanadoo.fr
site : www.camping-ermitage.com

CONTRAT DE LOCATION POUR SEJOUR 1 SEMAINE ET PLUS

➔ **A nous retourner**

A conserver

Entre les soussignés : le camping de l'Ermitage, dénommé l'exploitant et le client, ci-après dénommé :

NOM : Prénom :
(nom de la **personne devant séjourner** sur le terrain)

Adresse :

Code postal : Ville (city) :

Pays (country) : Tél :

Souhaite réserver pour la période du (jour d'arrivée) .../.../... entre 14h30 et 20h00
Ou hors juillet/août de 15h00 à 20h00
au .../.../... avant 14h00

Un emplacement de camping ➔ Tente Caravane Camping car

Electricité : oui non

Numéro(s) de(s) l'emplacement(s) désiré(s) :

Nombre :

Adultes et enfants de 12 ans et plus..... Animaux (pets)

Enfants de 6 à 11 ans Véhicule (voiture ou camping-car)

Enfants jusqu'à 5 ans inclus Moto

Bateau

Numéro d'immatriculation de(s) véhicule(s) :

Marque et modèle du véhicule.....

Ci-joint un versement de **60 €** d'arrhes **par** emplacement (à l'ordre de Trésor Public):

Chèque Mandat postal Chèques vacances Carte bancaire
ou espèces

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de location ci-jointes.

Votre signature

Date

Ville

Visa du Camping

Emplacement attribué par le camping

Conditions générales de locations

- La réservation ne sera prise en compte qu'après la signature du contrat, le versement des arrhes, la réception de la confirmation de réservation envoyée par le camping. Celle-ci devra être présentée lors de votre arrivée.
- En l'absence de message télégraphié du campeur précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location et les arrhes restent acquises au camping. Les messages téléphoniques devront être obligatoirement confirmés par écrit.
- Le numéro d'emplacement n'est pas contractuel. Un autre emplacement peut vous être attribué par la direction du camping en cas de nécessité.
- Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.
- Le montant du séjour, déduction faite des arrhes versées, est intégralement payable le jour d'arrivée selon les dates portées sur le contrat. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.
- Pour les emplacements en garage mort, le mois de garage mort est payable d'avance, les séjours le sont à la fin de chaque mois.
- Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping. Vos véhicules ne doivent pas stationner sur un autre emplacement que le vôtre.
- Il appartient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

Conditions de locations d'emplacement

La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement de 60 € d'arrhes. Le paiement peut être effectué par chèque, mandat postal ou chèques vacances, établi à l'ordre du Trésor Public.

L'électricité ne peut être fournie que si l'équipement est aux normes, avec prise de terre.

A l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 14h30 en juillet et août (15h00 hors saison) ; il doit être libéré avant 14h00 lors du départ.